

DIRECTION GENERALE DES ENTREPRISES

SERVICE DE LA COMPETITIVITE, DE L'INNOVATION
ET DU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES
SOUS-DIRECTION DE LA NORMALISATION,
DE LA REGLEMENTATION DES PRODUITS ET DE LA METROLOGIE
BUREAU DE LA METROLOGIE

61, boulevard Vincent Auriol – teledoc 143
75703 PARIS CEDEX 13

**Décision n° 17.00.271.006.1
du 6 juillet 2017**

CERTIFICAT D'HOMOLOGATION DES TACHYGRAPHES NUMERIQUES conformes au règlement (UE) N° 165/2014 du 4 février 2014 du Parlement européen et du Conseil relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, ainsi que de l'annexe IB du règlement européen (CEE) n° 3821/ 85 du Conseil du 20 décembre 1985 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, en application de l'article 42 du règlement (UE) N° 165/2014.

Nom de l'administration compétente : **Ministère de l'économie et des finances - Direction générale des entreprises – Service de la compétitivité de l'innovation et du développement des entreprises - Sous-direction de la normalisation, de la réglementation des produits et de la métrologie - Bureau de la métrologie.**

Communication concernant :

l'homologation de : le retrait de l'homologation de :

- un modèle d'appareil de contrôle :
- un composant d'appareil de contrôle :
- une carte de conducteur
- une carte d'atelier
- une carte d'entreprise
- une carte d'agent de contrôle

Homologation n° **e2** - 40

1. Marque de fabrique ou marque commerciale : **Imprimerie Nationale**
2. Nom du modèle : **Cartes tachygraphiques Imprimerie Nationale pour la Principauté de Monaco**
3. Noms des fabricants : **Imprimerie Nationale et GEMALTO**
4. Adresses des fabricants :
 - Imprimerie Nationale - Rue des Frères Beaumont - 59128 FLERS EN ESCREBIEUX - France (bénéficiaire du certificat) ;
 - GEMALTO - 6, rue de la Verrerie - 92197 MEUDON CEDEX - France.
5. Soumis pour homologation CE initiale
6. Laboratoires : **Sous-direction de la normalisation, de la réglementation des produits et de la métrologie - Bureau de la métrologie et Laboratoire national de métrologie et d'essais.**
7. Dates et numéros des procès- verbaux des laboratoires: **P155648-1 du 4 juillet 2017 et BM DA 00-070 du 5 juillet 2017, selon la liste des essais référencés dans le certificat de fonctionnement, ainsi que les essais effectués pour les certificats de sécurité et d'interopérabilité.**
8. Date de l'homologation : **6 juillet 2017**

9. Date de retrait de l'homologation : sans objet

10. Modèle de composant d'appareil de contrôle avec lequel le composant est conçu pour être utilisé :

- Sans objet

11. Lieu : **Paris**

12. Date : **6 juillet 2017**

13. Documents descriptifs annexés :

- reproduction des différents modèles de cartes (recto et verso).

14. Remarques :

a) Ces cartes comportent chacune un micromodule GEMALTO Contact Multi ID Tacho v1.3 sur composant NXP P5CC081.

b) Liste des certificats pris en compte :

- certificats de fonctionnement n° 15.00.271.001.1 du 29 octobre 2015 et n° 17.00.271.005.1 du 6 juillet 2017 ;
- certificat de sécurité ANSSI-CC-2012-28 du 5 juillet 2012 ;
- certificat d'interopérabilité n° JRC_DTC/A3-078/50-093/MA06/2015 du 3 novembre 2015.

c) Plans, schémas et notices déposés à la Sous-direction de la normalisation, de la réglementation des produits et de la métrologie - Bureau de la métrologie sous la référence DA 00-070, au Laboratoire national de métrologie et d'essais et chez le bénéficiaire du présent certificat.

Pour le ministre et par délégation :
La Cheffe du Bureau de la métrologie,

signé

Corinne LAGAUTERIE

Reproduction des cartes tachygraphiques Imprimerie Nationale pour la Principauté de Monaco



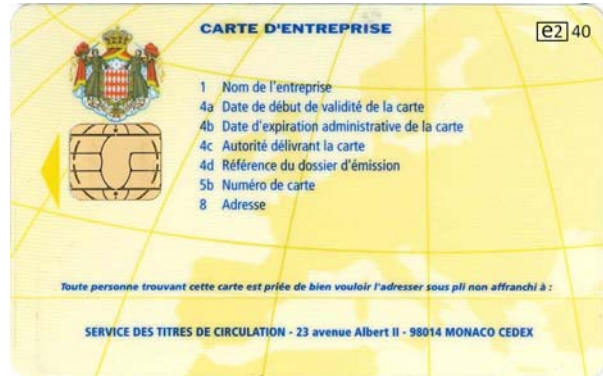
Carte de conducteur



Carte de contrôleur (personne morale)



Carte de contrôleur (personne physique)



Carte d'entreprise